

Accompagnement de la politique d'insertion internationale de l'Algérie.

M. NAIT ABDESSELAM Hakim

Étudiant doctorant

Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques - Alger

ملخص بالعربية

يهدف هذا المقال إلى دراسة وتحليل سياسة الدعم المتبعة من طرف الجزائر والتي ترمي إلى تشجيع اندماج الاقتصاد الوطني في الاقتصاد العالمي. فإذا كان من المسلم به أن الانفتاح والاندماج في مجال الاقتصاد العالمي اضمن التكتلات الاقتصادية الإقليمية بمنح فرص التنمية للبلدان، فإن هذا المجال الجديد يفرض على إقتصادياتها تهديدات جديدة. فدرجة الاستفادة من هذا الاندماج يعتمد على مدى رفع التحدي الذي يفرضه، وذلك من أجل اغتنام الفرص ومواجهة التهديدات. ويعتمد ذلك على عدة عناصر مهمة من بينها وضع الآليات المساندة لمسار الانفتاح والاندماج وكذلك دراسة وجمع واستغلال كل البنانات المتعلقة بالمجال المنفتح عليه. وبالتالي فالتوجه الجديد للجزائر الذي يتسم بإرادة سياسية للانفتاح الاقتصادي يفرض عليها تحديات تتعلق خاصة، بمسيرة ودعم هذا التوجه بإجراءات مرافقة وذلك على غرار ما تفعله الكثير من الدول. حيث تحدد نسبة الاستفادة من الاقتصادي العالمي بقدر نجاح الآليات الداعمة لمختلف الفواعل الاقتصادية الذين تظهر عليهم نتائج الاختيار السياسي والاقتصادي للجزائر.

الكلمات المفتاحية

الجزائر، آليات الدعم، التنمية الاقتصادية، الذكاء الاقتصادي، المعلومة، حماية الاقتصاد، العولمة

Abstract

If it is recognized that openness and integration in the global economy or in the regional economic blocs gives development opportunities to countries on the one hand, on the other, they pose risks of their same origin. The advantage of such integration depends on how much the challenge it poses is raised. Therefore, the new economic direction of Algeria poses great challenges consists to support the openness with accompanying measures, as many States do. The good results of openness for the global economic is determined by the success of the mechanisms supporting help the Algerian actors to take advantage of the political and economic choice of Algeria.

Keywords

Algeria, accompanying measures, economic development, economic intelligence, information, protection, globalization.

Classification JEL : F02, F15, E61, D81.

Introduction

L'Algérie a fait le choix stratégique de libéraliser son économie et ses relations économiques extérieures. En dépit de la vague de critiques et de résistances qui a suivi cette nouvelle orientation, les autorités algériennes n'ont pas changé l'objectif affiché depuis le début des années 90. Dans ce sens, dans son plan d'action, le gouvernement confirme que : « l'action du Gouvernement portera sur la poursuite de la démarche d'ouverture et d'intégration de l'économie nationale à des espaces économiques mondiaux et régionaux. Il poursuivra le processus de négociation pour l'accession de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans des conditions qui doivent obligatoirement sauvegarder les intérêts de l'économie nationale et promouvoir notre commerce extérieur. »¹ À travers ce processus d'insertion internationale, l'Algérie cherche à stimuler son développement économique grâce aux opportunités du contexte économique mondiale.

Toutefois, la démarche d'ouverture sur le monde extérieur quant à elle, reste toujours objets de débats et de discussions. Les résultats mitigés de plus de trente ans du lancement du processus de libéralisation ne font qu'alimenter, d'avantage, cette altercation.

Dans cet ordre d'idées, sachant que la concurrence internationale impose aux entreprises algériennes la confrontation des firmes multinationales expérimentées dans les domaines du commerce, d'investissement et des économies d'échelles, comment l'Algérie prévoit de soutenir les acteurs de l'économie nationale pour se positionner dans la nouvelle sphère économique internationale très concurrentielle et réaliser, ainsi, les objectifs attendus de sa politique d'insertion ?

I- La politique algérienne d'insertion internationale

1- Définition de l'insertion internationale

Au début, il faut souligner que l'insertion internationale est une expression qui n'est pas définie par le dictionnaire économique, mais elle est une expression d'usage. Le mot insertion est utilisé, en fait, dans le domaine des sciences sociales. Dans ce sens, une insertion sociale signifie « avoir une place, assuré une position sociale reconnue et différenciée telle que les statuts, les rôles, etc. »² elle désigne aussi, « l'action ayant pour objectif de faire évoluer une personne isolée ou marginale vers un état où les échanges avec son environnement social sont considérés comme satisfaisants. »³ En effet, par insertion internationale, nous entendons une vision interne de la politique économique dont l'objectif est de chercher à se positionner dans un espace économique mondialisé. Également, l'insertion internationale exprime le volontarisme d'un pays à travers une stratégie politique et économique qui cherche à tirer profit des avantages et de réduire les menaces de la mondialisation.

2- Les objectifs de développement de l'insertion internationale de l'Algérie

Dès la fin des années quatre-vingt, l'Algérie a opté pour un modèle de développement extraverti dont la demande d'adhésion au GATT en 1987 constitue la première manifestation. Contrairement à son passé socialiste, le nouveau modèle se base sur la logique de la génération du développement par une insertion active dans l'économie mondiale. Cette stratégie vise « la diversification des échanges afin de sortir d'une spécialisation étroite, la libéralisation du commerce

extérieur constituant la condition première de cette diversification à moyen et à long terme des exportations et de la production et le relèvement du niveau général de la compétitivité industrielle afin de mieux préparer les industries à affronter les effets de la concurrence internationale. »⁴

Au milieu des années quatre-vingt-dix, en situation de cessation de paiement, l'Algérie a accepté le plan de libéralisation imposé par le FMI et a appliqué, en effet, un programme d'ajustement structurel. Le PAS⁵ s'articule sur les objectifs suivants : « favoriser une forte croissance économique ; assurer une convergence rapide de l'inflation vers les taux en vigueur dans les pays industrialisés ; atténuer les retombées transitoires de l'ajustement structurel sur les couches les plus défavorisées de la population et rétablir la viabilité de la position extérieure tout en constituant des réserves de change suffisantes (IMF, 1998). »⁶

Après trente ans de début du processus d'insertion internationale, l'Algérie tente toujours de tirer profit de son adhésion à la sphère économique mondialisée. En effet, l'analyse des politiques du gouvernement dans différents secteurs permet de confirmer cette stratégie qui s'articule sur l'insertion internationale pour la réalisation des objectifs de développement national.

- En matière de transfert des connaissances, le ministère de l'industrie et des mines vise à attirer les « capitaux porteurs de technologie, de savoir-faire, de valorisation du potentiel national et créateur d'emplois. »⁷ Pour ce faire, il projette de recourir à l'expertise internationale spécialisée pour bénéficier des bonnes pratiques au niveau mondiale visant à améliorer les climat de affaires en Algérie⁸

- En matière de l'investissement, le même ministère vise la promotion des investissements étrangers à destination de l'Algérie.⁹

- Dans le domaine du tourisme, le ministère du tourisme espère aussi, augmenter le nombre de touristes à destination de l'Algérie, la valorisation et l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de l'Algérie¹⁰ dans ce secteur. Afin de réaliser cet objectif, le ministère compte définir et mettre en œuvre un plan de financement pour augmenter le nombre d'investissements étrangers dans le secteur du tourisme¹¹ et mettre en place une stratégie de communication institutionnelle, en direction des nationaux résidents et non-résidents comme touristes potentiels, basée sur l'utilisation des Technologie de l'information et de la Communication (TIC).¹²

- Pour la pénétration des marchés internationaux, le gouvernement prévoit l'étude et l'identification du potentiel exportable et des marchés-cibles et la mise à disposition des opérateurs économiques algériens des informations commerciales notamment celles relatives aux conditions d'accès aux marchés internationaux.¹³

- Dans un autre document portant stratégie industrielle, le ministère de l'industrie confirme que : « notre choix d'industrialisation s'appuiera donc sur une stratégie de développement ouvert et doit permettre aux entreprises non seulement d'être compétitives sur le marché intérieur mais aussi de viser le marché international, il est alors naturel que la stratégie de relance et de développement industriel se donne pour objectif majeur de réunir les conditions permettant une intégration compétitive dans l'économie mondiale/régionale. En utilisant les ressources naturelles et avec l'héritage historique en matière d'industrialisation des années 70, l'Algérie a les moyens de relever le défi. »¹⁴

3- Le dispositif algérien de soutien à l'insertion internationale

Le dispositif s'appuie, en fait, sur un ensemble d'organismes publics chargés du financement et de la promotion des activités des acteurs de l'insertion internationale.

3.1- Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations

Le FSPE a été créé pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures à travers la prise en charge d'une partie des frais liés au transport des marchandises et à la participation des entreprises aux foires et salons à l'étranger. Ainsi, le fonds finance :

- la moitié des coûts, pour le cas de transport international des produits agricoles périssables (à l'exception des dattes) ;
- 25% des coûts de transport international des produits non agricoles à destination éloignée ;
- 80%, dans le cas de transport international des dattes et ce, pour toutes destinations de ce produit.

Sur un autre volet, le FSPE encourage la participation aux manifestations économiques à l'étranger. En effet, il couvre :

- 80% des coûts d'une participation collective aux foires et expositions inscrites au programme annuel officiel (arrêté par SAFEX) ;
- 50% des coûts d'une participation individuelle aux autres foires ne figurant pas au programme annuel officiel ;
- 100% des coûts dans le cas d'une participation revêtant un caractère exceptionnel.¹⁵

3.2- La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations

CAGEX offre un appui important pour les entreprises exportatrices à travers l'assurance de l'ensemble du chiffre d'affaires annuel à l'exportation réalisé par l'exportateur et (dont la durée de paiement ne dépasse pas les 180 jours), contre le non-paiement des créances résultant de l'insolvabilité, la carence d'un acheteur ou de faits politiques, catastrophes naturelles ou de non transfert.¹⁶ Aussi, la compagnie propose des services d'information qui porte sur les acheteurs étrangers et sur les systèmes juridiques, économiques, politiques des pays des importateurs étrangers.¹⁷ Enfin, la CAGEX peut gérer les contentieux des entreprises algériennes par l'accès aux services et aux réseaux internationaux spécialisés dans le recouvrement des créances.¹⁸

3.3- L'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur

ALGEX est un établissement public à caractère administratif. Elle est créée par le décret exécutif n°04-174 du 12 juin 2004. Ses principales missions consistent dans :

- le développement des exportations algériennes hors hydrocarbures ;
- les études d'impact des accords commerciaux sur l'économie algérienne ;

- élaboration de notes de conjoncture sur les produits de base importés par l'Algérie ;
- l'analyse des marchés, des produits et des panoramas sectoriels.
- l'orientation des entreprises algériennes et leur information sur le dispositif public d'aide aux exportations, sur la réglementation commerciale internationale et sur les opportunités d'affaires ;
- la mise en relations d'affaires des entreprises algériennes avec les importateurs étrangers afin de trouver des débouchés pour leurs produits sur les marchés étrangers.¹⁹

Cependant, nous avons constaté après l'exploitation de l'étude réalisée par cette Agence, relative au marché des dattes, que cette analyse présente bien des limites. En effet, l'étude ne contient que des statistiques des pays importateurs et exportateurs des dattes dans le monde et elle ne comporte aucun commentaire ni orientations mais surtout le mode de pénétration de ces marchés par les exportateurs de dattes algériens.

3.4- La Société Algérienne des Foires et Exposition

SAFEX est une entreprise publique à caractère économique, elle a pour mission notamment l'organisation des foires, salons spécialisés et expositions à caractère national, international, local et régional ; l'organisation de la participation algérienne aux foires et expositions à l'étranger ; l'assistance aux opérateurs économiques en matière de commerce international, au moyens de : L'information sur la réglementation du commerce international, les opportunités d'affaires avec l'étranger et la mise en relation d'affaires.²⁰

3.5- L'Agence Nationale de Développement et de l'Investissement

L'apport de l'ANDI en matière d'insertion internationale consiste dans « la promotion des investissements en Algérie et à l'étranger, la facilitation de la pratique des affaires, du suivi de la constitution des sociétés et de la réalisation des projets ; l'information et la sensibilisation des milieux d'affaires. »²¹ Aussi, l'ANDI est habilitée pour l'octroi des avantages fiscaux pour les investisseurs étrangers.

3.6- La Chambre Algérienne du Commerce et d'Industrie

En plus du centre d'arbitrage qui permet la résolution des litiges entre opérateurs économiques (nationaux ou étrangers), la Chambre algérienne de commerce et d'industrie informe les entreprises algériennes, via son site, sur les opportunités d'affaires y compris celles liées aux marchés étrangers.

Toutefois, malgré ces efforts, Bouras Djoudi estime que « l'état des lieux de l'économie révèle, en outre, de multiples déconnexions par rapport aux standards internationaux avec de nombreux retards en matière de mise en place de dispositifs d'accompagnement des processus d'ouverture. »²²

II- La consolidation des efforts de soutien à la politique d'insertion internationale

1- la priorité d'un système national d'intelligence économique

Telle que définie par l'Institut français des hautes études de la défense nationale, l'intelligence économique est «(une démarche organisée, au service du management stratégique de l'entreprise, visant à améliorer sa compétitivité par la collecte, le traitement d'informations et la diffusion de connaissances utiles à la maîtrise de son environnement (menaces et opportunités) ; ce processus d'aide à la décision utilise des outils spécifiques, mobilise les salariés, et s'appuie sur l'animation de réseaux internes et externes.) A cette définition peut être ajoutée une dimension supplémentaire. Cette démarche implique une politique adaptée de protection des connaissances et du savoir de l'entreprise et peut nécessiter l'emploi d'actions offensives. »²³

1.1- La place de l'Etat dans le système national d'intelligence économique

Le rôle de l'Etat dans un système national d'intelligence économique se décline en trois actions. En premier lieu, il consolide l'information économique pour la mettre au service des entreprises. L'objectif de cette action est d'aider les entreprises engagées dans la concurrence internationale et soumises à la concurrence étrangère sur leur propre marché domestique. Dans ce sens, l'Etat procède à la diffusion d'informations élaborées, afin de permettre ainsi d'ajuster leurs stratégies à ces nouvelles menaces concurrentielles.

En deuxième lieu, l'Etat est le protecteur du patrimoine économique et technologique, notamment des entreprises situées sur des créneaux stratégiques pour l'économie nationale.²⁴

En dernier lieu, l'Etat mobilise toutes ses administrations pour coordonner une action de soutien des entreprises nationales confrontées aux formes multiples de la concurrence internationale.

Afin d'assumer cette fonction stratégique, l'Etat doit mieux connaître les besoins des acteurs économiques, en faisant participer l'entreprise dans le choix de ses priorités. Comme le signale Bernard Carayon, « en raison de la mondialisation des marchés, du développement des technologies, de l'imbrication des acteurs, l'Etat n'a plus le monopole ni même toujours l'expertise suffisante à la promotion et à la défense de [ses] intérêts. »²⁵

1.2- La place des entreprises dans le système national d'intelligence économique

Les entreprises peuvent intervenir sur deux volets :

Premièrement, la protection de leur patrimoine scientifique et technologique qui représente l'ensemble des informations et connaissances qu'elles ont emmagasinées. En effet, ce patrimoine regroupe à la fois les informations formelles, stockées sur des supports (qu'ils soient numériques ou papier) et les informations informelles, détenues par le personnel ou les dirigeants de l'entreprise. Cette protection permet de protéger l'entreprise et de la prévenir des pertes, des fuites, des vols de connaissances, des procédés de production, etc.²⁶ Cette mission repose sur deux types d'actions : des mesures de sécurité applicables aux salariés, aux systèmes informatiques...etc. et « la maîtrise des modalités juridiques de la protection industrielle et intellectuelle, mais aussi sur le suivi, voire l'innovation en matière de systèmes techniques d'identification des produits véritables. »²⁷

Deuxièmement, les entreprises participent à l'alimentation du système national d'intelligence économique en informations (feed-back).

En retour, les entreprises peuvent bénéficier de ce gisement d'informations recueillies et traitées pour orienter ses choix. Comme le confirme Henri Martre, l'information « dans le contexte de compétition économique, est devenue une composante essentielle de la réussite des organisations. Car seules les entreprises qui sauront prévoir l'évolution des marchés, cerner les besoins potentiels, identifier les innovations technologiques, anticiper les modifications de comportement des acteurs économiques, politiques et sociaux maintiendront un bon niveau de compétitivité. »²⁸

2- Les études de conjoncture

L'autre appui sur lequel s'articule un système national d'intelligence économique est les études réalisées par les différents organes chargés de suivre la conjoncture économique. Les études de conjoncture se positionnent comme l'outil incontournable de prise de décision. Ces études doivent répondre aux besoins des différents acteurs quant à la situation économique du champ international stratégique de l'Algérie (qui sera défini ci-dessous). Globalement, l'analyse conjoncturelle passe par quatre étapes essentielles.

- La collecte de l'information statistique de conjoncture : Souvent, ces informations sont collectées à travers les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, les enquêtes sur les prix, l'emploi, les indices de la production industrielle, la comptabilité trimestrielle, les statistiques administratives et les données relatives à l'environnement international.

- La modélisation des séries de données : Il s'agit, à ce niveau, de constituer et d'actualiser les séries temporelles (généralement infra annuelles), pour chacun des agrégats retenus pour le suivi de la conjoncture (les données sectorielles, les prix, l'emploi, le financement de l'économie, le budget de l'Etat, l'environnement international, les échanges extérieurs, etc.).

- Le diagnostic conjoncturel : Il est établi afin d'examiner les évolutions, récemment constatés, et d'interpréter les estimations pour la période en cours. La lecture des liaisons identifiées, ainsi que l'exploitation des rapports des administrations et des professionnels, constituent les principaux supports de compréhension des phénomènes et des évolutions relevées.

- La prévision conjoncturelle : Il s'agit d'élaborer des prévisions à court terme (trimestrielles ou semestrielles) des principaux agrégats économiques, avec une mise à jour de la prévision annuelle correspondante.²⁹

En outre, la décision du gouvernement et des entreprises doit s'asseoir sur des études de la conjoncture qui est consacrée au domaine économique, mais aussi sur des études de la situation politique des pays partenaires (risque pays) et de l'analyse financière des clients et fournisseurs qu'il s'agit d'une entreprise ou d'un secteur d'activité intéressant l'Algérie.

3- L'identification de l'espace international stratégique de l'Algérie

L'espace vital d'un pays est constitué des territoires, des pays, des entreprises et des produits qui représentent une importance stratégique à cause du volume d'échanges ou

d'investissements, de la dépendance du pays vis-à-vis d'un autre au vis-à-vis d'un produit ou pour l'intérêt industriel, commercial ou technologique d'un secteur ou d'une entreprise pour le pays.

3.1- Les pays représentant un intérêt stratégique pour l'Algérie

Les statistiques du commerce extérieur du CNIS³⁰ pour l'année 2016 nous informent que les principaux clients de l'Algérie sont, par ordre de priorité : l'Italie, l'Espagne, les USA, la France, le Brésil, le Canada, les Pays-Bas, la Turquie, la Grande Bretagne, la Belgique, le Portugal, la Tunisie, le Maroc, le Singapour et l'Inde.

Toujours selon les statistiques du CNIS, nous constatons que les principaux fournisseurs de l'Algérie sont : la Chine, la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, les Usa, la Turquie, l'Argentine, le Brésil, la Corée du Sud, l'Inde, la Grande Bretagne, les Pays-Bas, l'Arabie Saoudite et le Portugal.

En matière d'investissement, les statistiques de l'ANDI³¹ nous renseignent sur les principaux investisseurs en Algérie, en prenant en considération le nombre d'entreprises enregistrées auprès du Centre nationale de registre de commerce. Il s'agit de : la France, la Série, la Tunisie, la Chine, la Turquie, l'Égypte, la Jordanie, l'Espagne, le Liban et le Maroc.

Comme nous le remarquons, certains partenaires manifestent une triple importance : en tant que clients, fournisseurs, et investisseurs comme l'Espagne ou la Turquie. En effet, ces pays doivent suscités plus d'intérêt et de suivi que les autres.

3.2- Entreprises représentant un intérêt stratégique

L'identification des entreprises revêtant un intérêt stratégique pour l'économie nationale peut se faire selon trois critères. Le terme stratégique signifie ici l'intérêt pour un pays d'aider ses entreprises à prendre position dans l'une des activités économiques.

- Selon le critère technologique, l'entreprise devient stratégique quand « ses retombées (apprentissage, économies d'échelle dynamiques...), conditionnent l'accessibilité sur le long terme à d'autres productions de biens d'équipement et de consommation. Le caractère stratégique tient au rôle des produits de haute technologie³² en tant qu'éléments indispensables à la production d'autres biens. »³³
- Selon le critère commercial, l'entreprise est stratégique quand elle réalise des économies d'échelle. Ainsi, « les secteurs très concentrés offrant de tels rendements ouvrent la possibilité d'une intervention stratégique de l'Etat. Airbus n'aurait pu entrer sur le marché dominé par Boeing sans le soutien d'une subvention, à laquelle l'Europe doit aujourd'hui son industrie aérospatiale. »³⁴
- Selon le critère industriel, l'entreprise mérite l'intérêt et l'intervention de l'Etat quand ses inputs qu'elle reçoit des autres entreprises en amont et les produits qu'elle livre en aval aux autres sociétés sont les plus denses parmi les échanges interindustriels.³⁵

Elle peut être considérée comme stratégique, l'entreprise implantée dans un autre pays qui approvisionne le pays en produits stratégiques dont la faillite peut provoquer une crise dans le pays. C'est avec cette logique que nos clients s'intéressent aux changements qui surviennent de temps à autre dans le domaine des hydrocarbures.

3.3- Le produit stratégique

Un produit devient stratégique quand sa consommation devient régulière à tel point que l'élasticité de cette consommation (que ce soit il s'agit d'une consommation définitive comme le lait, le blé...etc. ou d'une consommation intermédiaire comme le cas des produits énergétiques) devient très faible, ce qui rend le pays dépendant de la disponibilité de ce produit. Par conséquent, l'étude du marché propre à ce produit acquiert une importance capitale comme la montre la stratégie de « l'Arme verte » menée par les USA et qui ont utilisé le marché du blé contre les pays de tiers monde et l'URSS. Aussi, le produit est stratégique lorsqu'il devient la principale source pour l'approvisionnement d'un pays par les produits manquants sur son territoire.

Par exemple l'Algérie a intérêt à anticiper la pénurie (qu'elle a connue plusieurs fois) d'un produit de large consommation (exemple du blé ou de la pomme de terre) afin éviter le mécontentement des consommateurs. C'est là qu'intervient l'étude du marché. Il s'agit, en effet, d'un travail « de collecte et d'analyse d'informations ayant pour but d'identifier les caractéristiques d'un marché. Le terme d'étude de marché aborde les grandes composantes d'un marché existant (demande, concurrence, produits, environnement, distribution, taille du marché, etc.). »³⁶

4- La diplomatie économique

La fin de la guerre froide qui a consacré la victoire de l'économie de marché a « entraîné le retour du rôle du commerce comme domaine principal de compétition entre les nations. Ainsi, s'est produit le transfert de la conflictualité internationale du champ militaro-idéologique vers le champ économique et culturel. Les affrontements entre États sont désormais essentiellement de nature commerciale et la conquête des marchés a pris la place des conquêtes territoriales.»³⁷

Dans ce contexte, les enjeux économiques sont devenus d'une importance capitale pour les pays qui doivent, désormais, être en mesure de préserver leur :

- indépendance économique, c'est-à-dire leur liberté d'action et le modèle économique ils ont choisi ;
- capacité à innover et à produire, grâce à une base industrielle et technologique solide ;
- prospérité et ressources, lesquelles conditionnent leur capacité d'action ;
- enfin, leur sphère d'influence politique, économique ou culturelle qui leur confère leur rôle international.³⁸

À partir de ce constat, la diplomatie économique devient un moyen d'action particulièrement efficace. En effet, une diplomatie économique peut se définir comme « un ensemble d'activités visant les méthodes et procédés de la prise internationale de décision et relatives aux activités économiques transfrontières dans le monde réel. Elle a comme champs d'action le commerce, l'investissement, les marchés internationaux, les migrations, l'aide, la sécurité économique et les institutions qui façonnent l'environnement international, et comme instruments les relations, la négociation et l'influence. »³⁹ De son côté, « Lee considère la diplomatie économique comme "l'ensemble des efforts déployés par un réseau d'acteurs publics et privés afin de gérer les relations commerciales à travers les divers canaux et processus

diplomatiques. Le terme relations commerciales fait référence aux échanges commerciaux ainsi qu'à l'investissement direct étranger. »⁴⁰ La deuxième définition fait référence au rôle joué par l'entreprise, ou la diplomatie d'entreprise, une nouvelle forme de diplomatie qui cherche à promouvoir les intérêts des entreprises. Nous constatons qu'en Algérie, ce rôle est joué par le représentant du Forum des chefs d'entreprises.

Dans ce cadre, une diplomatie économique cherche à promouvoir le flux des investissements étrangers, la pénétration des marchés extérieurs par les entreprises nationales, de valoriser les atouts du pays dans le domaine du tourisme, d'encourager le transfert de technologie et la création des liens de coopération économique.

Enfin, pour renforcer leur diplomatie économique avec les pays considérés comme partenaires stratégiques, certains États n'hésitent pas à doter leurs ambassades de douaniers et d'autres fonctionnaires spécialistes dans le domaine commercial.

5- la protection de l'économie nationale contre la menace extérieure

La protection de l'économie fait partie des missions régaliennes de l'Etat, sauf que dans le contexte de la mondialisation, les menaces et les méthodes d'intervention sont différentes.

5.1- La mise en œuvre des mesures de défense commerciale

Cette mission repose sur la fiabilité des circuits de l'information, sachant que dans ce type de situation, l'intervention de l'Etat ou de ces institutions pour la lutte contre la concurrence déloyale est rigoureusement encadrée par des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux. Elle doit donc, reposer sur des informations exactes et précises, d'où l'importance d'un système national d'intelligence économique se manifeste encore une fois.

A-L'Antidumping

Selon l'Organisation mondiale du commerce, « il y a dumping quand un produit est exporté d'un pays à un autre à un prix inférieur à sa valeur normale. C'est une pratique commerciale déloyale qui peut avoir des effets de distorsion sur le commerce international. L'antidumping est une mesure qui permet de corriger une situation due à une pratique de dumping et ses effets de distorsion sur le commerce. Par conséquent, le but des mesures antidumping est de corriger les distorsions causées par le dumping et de rétablir une situation de commerce loyal. »⁴¹

B- Les mesures compensatoires

Une mesure compensatoire, ou « un droit compensateur est un droit supplémentaire imposé par un pays importateur pour compenser les subventions gouvernementales du pays exportateur, lorsque les importations subventionnées causent un préjudice important à l'industrie nationale du pays importateur. »⁴²

C- Les mesures de sauvegardes

Les mesures de sauvegarde sont des mesures temporaires, elles sont « définies comme des mesures « d'urgence » qui peuvent être adoptées lorsqu'une branche de production nationale est affectée de façon significative par une hausse imprévue, conséquente et subite des importations.

L'objectif des mesures de sauvegarde est d'accorder à cette branche de production un répit afin de réduire la pression des importations et de procéder aux changements nécessaires. »⁴³

5.2- La protection de l'économie nationale contre le crime transnational

Par crime international, on entend : « les activités illégales commises à travers des réseaux internationaux et, dont le but est de réaliser des profits, le plus souvent, considérables.

Ces activités trouvent un champ d'action particulièrement favorable dans une économie mondialisée, caractérisée par une libre circulation des personnes et des capitaux et une ouverture des frontières. Il en résulte, en effet, des opportunités nouvelles pour des activités criminelles, telles que la criminalité économique et financière, le trafic de stupéfiants mais, aussi, une grande diversité d'activités illégales complémentaires. »⁴⁴

Par conséquent, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime met en garde contre les effets désastreux de ce type de crime. En effet, dans un article intitulé : 'Criminalité transnationale organisée : l'économie illégale mondialisée', l'Office estime que le crime organisé peut déstabiliser des pays voire des régions. Les groupes criminels organisés peuvent développer la corruption, l'extorsion, le racket et la violence.

Par ailleurs, l'Office confirme que le crime organisé frappe aussi bien les pays en développement que les pays développés. Le blanchiment d'argent, les faux médicaments, le commerce de produits contrefaits, etc. peuvent avoir un impact désastreux sur l'économie nationale. Enfin, le crime organisé contribue à l'augmentation des dépenses publiques de sécurité et de police.⁴⁵

En réponse à cette nouvelle menace, l'Etat doit déployer les moyens nécessaires pour protéger ces citoyens et ces entreprises notamment par le développement d'une coopération internationale dans le domaine de lutte contre le crime (ex : Afripol).

Conclusion

Le choix de l'Algérie de s'intégrer dans l'économie mondiale doit changer le rôle classique de l'Etat et des entreprises. Du côté de l'Etat, le changement doit se manifester par un volontarisme dans la gestion des rapports économiques avec le monde extérieur à travers l'intervention par des mesures réglementaires et institutionnelles qui peuvent améliorer la compétitivité des entreprises notamment à travers un renseignement fiable qui permettra à ces dernières de tracer une stratégie forte face à leurs clients, leurs fournisseurs et leurs concurrents. Toutefois, l'étude du rôle des autorités algériennes interpelle, de notre part, un certain nombre de remarques :

- la dispersion des interventions des différentes institutions chargées d'accompagner les entreprises ;

- l'absence des études adaptées de la conjoncture économique et financière et de la situation politique du champ représentant un intérêt stratégique pour l'Algérie comme le font beaucoup de pays ;
- l'absence d'une démarche centralisatrice du soutien aux différents acteurs économiques,

En effet, ce constat permet de conclure que la gestion de la politique d'insertion internationale de l'Algérie souffre de manque d'accompagnement, une insuffisance que l'Etat peut nuancer par la mise en place d'un système national d'intelligence économique.

Du côté de l'entreprise, une adhésion au nouveau système d'intelligence économique sera d'un apport considérable. Aussi, face au piratage et l'espionnage industriel, l'entreprise doit développer un système de sécurité de son patrimoine scientifique et technologique et ce, au-delà de la protection assurée par les institutions de l'Etat comme les services des douanes, de commerce, etc.

Références bibliographiques :

- ¹ Première Ministère, Plan d'action du gouvernement 2014, Alger mai 2014, p27, lien : <http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/documents/textes-de-references/plans-d-actions>.
- ² Portail Rse, <http://www.portail-rse.fr/lexique-rse/definition-insertion-sociale-199.html>
- ³ Le dictionnaire de politique, <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Insertion.htm>
- ⁴ Mehdi Abbas. L'ouverture commerciale de l'Algérie, revue Tiers Monde, Presses Universitaires de France, Paris, 2012, pp.51-68.
- ⁵ Pour HENNER H.F. « Un programme d'ajustement structurel regroupe un ensemble de mesures de politique économique visant à restaurer les équilibres macroéconomiques d'un pays afin de lui permette de retrouver une croissance soutenable et régulière dans le temps. » cité par (ABADLI Riad, Processus d'ouverture de l'économie algérienne, vingt ans de transition, évolution et performance, Présentée et soutenue publiquement en Juin 2011, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Paris 2011, pp 29-44.)
- ⁶ Mehdi Abbas, op. Cité, pp.51-68.
- ⁷ Première Ministère, politique gouvernementale dans le domaine de l'industrie et des mines, p.8, lien : <http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/gouvernement/politiques-publiques/developpement-economique/> date de visite : 25-03-2017
- ⁸ Idem.
- ⁹ Ibid.
- ¹⁰ Première Ministère, politique gouvernementale dans le domaine de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, p.10, lien : <http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/gouvernement/politiques-publiques/developpement-economique/> date de visite : 25-03-2017.
- ¹¹ Idem.
- ¹² Ibid.
- ¹³ Ibid.
- ¹⁴ Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements, stratégie et politiques de relance et de développement industriels (synthèse), ministère de l'industrie et de la promotion des investissements, 2007, p.11, lien : http://www.maison-mum.com/index.php?option=com_k2&Itemid=435&id=463_e4a1b1fae556bc6c64da51aa5c9d3586&lang=fr&task=download&view=item, date de visite : 18-04-2017.
- ¹⁵ Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur lien :

- http://www.algex.dz/index.php/export_algex/item/709-fspe.
- ¹⁶ Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportation, lien : <http://www.cagex.dz/produits.html>.
- ¹⁷ Idem.
- ¹⁸ Idem.
- ¹⁹ Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur lien : <http://www.algex.dz/index.php/qui-sommes-nous/a-propos-d-algex>
- ²⁰ La Société Algérienne des Foires et Exposition, lien : http://www.safex.dz/index.php?option=com_content&view=article&id=101&Itemid=402&lang=fr
- ²¹ Agence Nationale de la Promotion de l'Investissement, lien : <http://www.andi.dz/index.php/fr/missions-de-l-andi>
- ²² Djoudi Bouras, Les contraintes d'intégration de l'économie algérienne à la mondialisation : Crise du modèle de transition et prégnance des intérêts des acteurs, l'Algérie face à la mondialisation, date de mise en ligne : Sunday 15 Jaune 2008, Library - CODESRIA Publications in full tex, pp 1-10.
- ²³ CIGREF, intelligence économique et stratégique, mars 2003, p.27, lien : www.cigref.fr, date de visite : 25-04-2017.
- ²⁴ Commissariat Général du Plan, intelligence économique et stratégie des entreprises, , Travaux du groupe présidé par Henri Martre, la Documentation Française, février1994, pp.77-82.
- ²⁵ Bernard Carayon, intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale Rapport au Premier ministre, juin 2003, pp.29-31, lien : www.entreprises.gouv.fr/.../intelligence-economique-competitivite-cohesion-sociale.pdf, date de visite : 22-04-2017.
- ²⁶ Chambre de commerce et d'industrie Rhône-Alpes «protéger son patrimoine matériel et immatériel », intelligence économique, Espace Innovation & Compétitivité, lien : <http://www.innovation.rhone-alpes.cci.fr/>, date de visite : 04-04-2017.
- ²⁷ Intelligence économique et stratégie des entreprises, op. Cité, p.55.
- ²⁸ Intelligence économique et stratégique, op. Cité, pp.30-31.
- ²⁹ Ali EL AKKAoui, l'analyse de la conjoncture économique : expérience de l'INAC, séminaire sur l'analyse de l'information statistique pour le développement, Tunis le 13 et 14 avril 2005.
- ³⁰ Centre national de l'informatique et des statistiques, douanes algériennes, le lien : <http://www.douane.gov.dz/>, date de visite : 04-03-2017.
- ³¹ Agence nationale pour la promotion de l'investissement, lien : <http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements>, date de visite : 22-02-2017.
- ³² Cela explique par exemple la politique des USA, durant la période de la guerre froide, visant à empêcher l'exportation des produits de haute technologie vers les pays communistes de l'Europe de l'Est. (Med Rezzouk, secteurs stratégiques, concept et politique, une perspective économique, document de travail CEDE /DT /MR /100110, p.11)
- ³³ Med Rezzouk, secteurs stratégiques, concept et politique, une perspective économique, document de travail CEDE /DT /MR /100110, p.11.
- ³⁴ Idem.
- ³⁵ Ibid.
- ³⁶ B.Bathelot, mis à jour le 3 février 2015, lien : <http://www.definitions-marketing.com/definition/etude-de-marche/>, date de visite : 05/04/2017.
- ³⁷ Éric Denécé, « Diplomatie économique et compétition des États », *Géoéconomie*2011/1 (n° 56), p. 71.
- ³⁸ Idem. p. 71-72.
- ³⁹ REVEL, Claude. Diplomatie économique multilatérale et influence. *Géoéconomie*, 2010, no 1, p. 59-67. Cité par (Amine DAFIR and Karima HAOUDI, La diplomatie économique et l'insertion internationale de l'économie marocaine, *International Journal of Innovation and Applied Studies* ISSN 2028-9324 Vol. 6 No. 4 July 2014, pp. 850-859.)

⁴⁰ *Idem*

⁴¹ Organisation mondiale du commerce,
lien : https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc9_f/brief_adp_f.htm.

⁴² *Idem*.

⁴³ *Ibid*.

⁴⁴ Georges Picca, Les défis de la criminalité organisée transnationale : quels outils pour quelles stratégies ? Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza Vol. III - N. 3, Vol. IV – N. 1 – Settembre 2009–prile 2010, p.7, lien : www.vittimologia.it/rivista/articolo_picca_2009-03_2010-01.pdf, date de visite : 28/04/2017

⁴⁵ Office des nations unis contre la drogue et le crime, lien : [https : //www.unodc.org/toc/fr/crimes/organized-crime.html](https://www.unodc.org/toc/fr/crimes/organized-crime.html), date de visite : 02/05/2017.